

Communiqué
Le 29 juin 2023

UNION SYNDICALE SOLIDAIRE :

On ne dissout pas un soulèvement de la terre mais on peut dissoudre notre fédération !

Ce jour, le Bureau National de l'Union syndicale Solidaires, composé d'à peine un tiers des organisations membres, a prononcé la suspension de l'affiliation de notre Fédération, qui en est adhérente depuis 2017.

Cette décision, inédite depuis la fondation de l'union en 1998, découle de la volonté persistante de la part de plusieurs de ses structures, locales comme professionnelles, mais aussi du Secrétariat National, censé être garant des statuts, de passer outre ces derniers, créant ainsi une situation de concurrence avec d'autres syndicats qui, bien que se réclamant de SUD/Solidaires, n'en sont pas membres (*à noter que le protocole d'accord proposé par nos soins visant à la régler n'a même pas été examiné*).

Au terme de celle-ci, c'est la quarantaine de structures qui nous sont rattachées ainsi que le millier d'adhérent-es et les dizaines de délégué-es qui les composent, dont une centaine de nouveaux à la suite de la mobilisation contre la réforme des retraites, qui sont ainsi sacrifiés à la vindicte patronale au moment où le syndicalisme prend des couleurs.

Chacun appréciera par ailleurs le moment choisi pour suspendre notre Fédération en lutte actuellement contre plusieurs plans sociaux, notamment dans les enseignes April Beauty, Naf Naf, etc.

Plus encore, c'est l'emploi de deux employés, l'occupation de notre local syndical parisien, qui reçoit hebdomadairement les salarié-es de notre secteur d'activité, et le suivi d'une cinquantaine d'affaires prud'homales qui se trouvent également menacés.

Pire, cette décision est manifestement une mesure de rétorsion à la suite de l'engagement par le juriste mis à notre disposition par Solidaires, par ailleurs ancien responsable fédéral, d'une procédure prud'homale pour harcèlement moral, harcèlement dénoncé et documenté depuis plusieurs années par des salarié-es que l'union, bien qu'employeur et du fait de ses choix, cherche non seulement à dissimuler mais à accentuer.

Face à une décision illégale comme infondée, notre Fédération mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire valoir ses droits.

La Fédération SUD Commerces & Services, c'est :

- ▶ **Localement** : SUD Commerce Côte-d'Or, Francilien, Hauts-de-France, etc,
- ▶ **Dans les entreprises** : Abercrombie, Amazon, Apple, Burberry, Carrefour, Ikea, Monoprix, Nike, Nocibé, SAEMES, etc.
- ▶ **Au niveau professionnel** : la représentativité dans les branches de la jardinerie, des livreurs.
- ▶ **Sur le plan juridique** : l'instauration du travail en soirée en 2016 consécutivement à l'affaire Sephora, la mise à l'abri du personnel d'Amazon en 2020 à la suite du covid, la fin du pass sanitaire dans les centres commerciaux en 2021, la défense du droit de grève à Biocoop depuis 2021, etc.